

Garder le courrier

Conservation temporaire de vos envois postaux

Vous partez en vacances? Votre bureau ferme provisoirement ses portes? Avec le service «Garder le courrier», nous conservons vos lettres et vos colis en sécurité jusqu'à votre retour. Vous venez ensuite retirer votre courrier au guichet de la Poste ou nous vous distribuons les envois en une fois le jour souhaité.

Pendant votre absence, vos envois postaux seront gardés à la filiale pendant une période maximale de 26 semaines. La demande de garde temporaire du courrier s'applique à toutes les lettres et à tous les colis adressés. Les recommandés et les colis sont gardés huit semaines au maximum, les actes de poursuite et les actes judiciaires une semaine au maximum.

À l'échéance du délai de garde, vous pouvez soit retirer au guichet les envois gardés (du lundi au samedi), soit demander qu'ils vous soient distribués à votre domicile (gratuitement du lundi au vendredi; le samedi moyennant un supplément). La distribution ou le retrait des envois doit avoir lieu dans les sept jours suivant l'échéance de la demande.

Sont exclus de la prestation de façon générale:

- Envois SameDay
- Envois Innight
- Annuaire téléphonique distribués uniquement lors de la tournée du facteur colis

Prix Suisse (en ligne)

Garder le courrier

Prix de base* pour 2 semaines		8.00
Semaine supplémentaire (max. 24 semaines)		2.00
Suppléments	Personne supplémentaire	5.00
	Ordre exprès	10.00
	Distribution le samedi	10.00

Remise de l'ordre au guichet d'une filiale de la Poste: prix de base plus CHF 12.00

Prix en CHF, TVA incluse.

* Le prix de base s'applique aussi bien à une personne physique (dès 18 ans) qu'à une personne morale.

Les CG en vigueur et faisant partie intégrante du contrat «Prestations du service postal» ainsi que «Garder le courrier» peuvent être consultées sur www.poste.ch/cg. Sur demande du client, la Poste peut fournir une version papier des CG.